

Conseil Municipal du 24 Juin 2025

Extrait du registre des délibérations

D 2-1/2025

Exercice 2024

—

Compte de gestion
2024

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 23

Absents : 1

Excusés-représentés : 9

Votants : 32

Le Maire, soussignée,
certifie que la liste des
délibérations a été
affichée dans les délais
légaux.

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-quatre du mois de juin à 19h04, le Conseil Municipal, convoqué le 18 juin 2025, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire.

Présents :

Mme Elisabeth MASSE, Maire,

Mme LAHOUSTE, Mme FARINEAUX, M. LE NEINDRE, M. THIBAUT, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK, M. GOVAERT, Mme MARCHAND, M. HARDY, M. LOGIER, Mme RONCHIADIN, Mme SEGUIN, M. ANDRÉ, Mme HENNEBELLE, Mme DUVAUX, M. RICHER, M. MERCIER, Mme BRILLOT, M. RENOUF, Mme LAURENT, Mme ATTINAULT, M. DUSAUTOIS.

Absents ayant donné procuration :

M.EURIN ayant donné procuration à Mme LAHOUSTE

Mme DURIEUX ayant donné procuration à M. LOGIER

M. LESIEUX ayant donné procuration à M. MERCIER

M. GOSTIJANOVIC ayant donné procuration à M. Pascal THIBAUT

M. LEBLANC ayant donné procuration à M. HUYLEBROECK

Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration à Mme FARINEAUX

M. CRUCHET ayant donné procuration à Mme SENECHAL

M. GARCIA ayant donné procuration à Mme BRILLOT

Mme BERTHELOT ayant donné procuration à Mme ATTINAULT

Excusé sans pouvoir :

M. PARSY

Rapport de Madame le Maire :

Le comptable des finances publiques de Saint-André, a communiqué le compte de gestion de l'exercice 2024 afin que le Conseil puisse procéder à l'examen de ce document et formuler éventuellement toutes observations ou réserves jugées utiles.

Toutes les opérations du compte de gestion correspondent à celles du compte administratif. Les résultats des deux documents sont conformes.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment ses articles L1612-12 et L 2121-31,

Considérant que les écritures comptables de l'ordonnateur et du comptable sont concordantes,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A la Majorité absolue ;
Abstention : M. DUSAUTOIS

- Approuve le compte de gestion de l'exercice 2024
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document concernant cette délibération
- Dit que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Elisabeth MASSE

Le Secrétaire de séance,

Joséphine FARINEAUX